



UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

**Journée Mondiale des Télécommunications et de la Société de l'Information,
17 mai 2019
« Réduire l'écart en matière de normalisation »**

DECLARATION DU MENUP

Mesdames et Messieurs, chers compatriotes,

Le monde entier commémore ce 17 mai, la Journée Mondiale des Télécommunications et de la Société de l'Information. Instaurée et célébrée chaque année depuis 1969 en tant que « Journée mondiale des **télécommunications** » pour marquer la création de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et la signature de la première Convention télégraphique internationale en 1865, cette journée s'est muée en 2006 en « Journée Mondiale des Télécommunications et **de la Société de l'Information** », pour souligner l'importance des TIC et la diversité des questions liées à la société de l'information.

Nous célébrons donc, cette année, le 50^{ème} anniversaire de la Journée Mondiale des Télécommunications et de la Société de l'Information ; et cela, dans un contexte marqué par le rôle prépondérant joué par les innovations technologiques pour relever les enjeux liés à la mutation de la société tels que l'éducation, l'emploi, la santé, la pauvreté, la protection de l'environnement, la gestion de l'énergie, etc.

En effet, la 5G, l'Internet des objets, l'Intelligence Artificielle, la Blockchain, etc. sont autant de technologies porteuses de transformation en profondeur de nos économies et de nos sociétés qui nous feront entrer de plain-pied dans la quatrième révolution industrielle à savoir celle du numérique, de la société de l'information.

Le développement de la société de l'information ne pourra se faire de façon harmonieuse sans la normalisation des réseaux et technologies à l'échelle mondiale. En effet, les normes jouent un rôle important pour permettre l'interconnexion et l'interopérabilité des solutions numériques dans le monde entier. Sans elles, il serait impossible aujourd'hui d'avoir des échanges d'information et de communication entre différents réseaux et services.

Par ailleurs, les normes entraînant des gains d'efficacité et des économies d'échelle qui, au bout du compte, font baisser les coûts de production et les prix pour les consommateurs, procurent des avantages à tous les acteurs d'un marché donné.

Le thème de la célébration de cette année vient comme pour rappeler la nécessité, pour nous pays en développement surtout, d'être des acteurs de la normalisation afin d'assurer la prise en compte de nos besoins spécifiques dans l'établissement des règles devant régir la société de l'information.

Mesdames, Messieurs, chers compatriotes,

La normalisation a toujours joué un rôle essentiel dans le développement et la vulgarisation des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication. Pourtant, la plupart des pays en développement éprouvent encore des difficultés à y prendre une part active.

En cause, le manque de ressources humaines qualifiées dans le domaine et/ou un désintérêt apparent à participer aux activités de normalisation. Ce qui contribue à la persistance de la fracture numérique entre pays développés et pays en développement réduisant ainsi les possibilités en matière d'innovation technologique et de développement de nos économies.

Prenant toute la mesure des enjeux, et conformément à la vision du Chef de l'Etat de pousser au plus vite la Côte d'Ivoire à l'émergence, notre pays, en ce qui le concerne, s'attèle à combler l'écart en matière de normalisation par un renforcement des compétences dans le domaines des télécommunications/TIC, une participation active aux travaux de l'UIT-T, le secteur de la normalisation de l'UIT, un positionnement de ses experts au sein des commissions d'études dudit secteur, et une sensibilisation à la normalisation au niveau national.

Ainsi, au plan de la formation, notre pays dispose depuis 2012, d'une école de formation aux compétences dans les métiers des télécommunications/TIC, l'Ecole Supérieure Africaine des TIC (ESATIC), classée Centre d'Excellence de l'UIT en matière de cybersécurité, de l'Internet des objets, et de la large bande hertzienne.

Depuis 2008, la Côte d'Ivoire assure des fonctions de présidence au sein des groupes régionaux de normalisation et de vice-présidence au niveau de trois commissions d'études du secteur de la normalisation de l'UIT. Elle suit également les travaux des autres commissions d'études du secteur en y envoyant régulièrement ses experts.

Par ailleurs, un Forum annuel sur la normalisation des Télécommunications, a été institué depuis 2008 et est devenu un rendez-vous incontournable de toutes les parties prenantes (acteurs institutionnels, universitaires et acteurs privés) pour la sensibilisation aux activités de normalisation et l'appropriation des normes.

En outre, répondant aux orientations de l'UIT pour l'établissement d'un secrétariat à la normalisation dans les pays en développement, un comité de normalisation a été mis en place en 2008 avec pour mission de :

- Fédérer tous les acteurs de notre écosystème en vue d'adresser de façon synergique les questions en rapport avec le développement du secteur des TIC ;
- Coordonner les positions ivoiriennes au sein des instances internationales de normalisation ;

- Faire la promotion et la diffusion de normes TIC nationales et internationales au profit du marché.

Mesdames, Messieurs, chers compatriotes

La célébration de cette 50^{ème} édition de la « Journée Mondiale des Télécommunications et de la Société de l'Information » nous offre l'opportunité, s'il en était encore besoin, de prendre conscience de l'importance que revêtent les normes de façon générale, et dans le secteur des Télécommunications/TIC en particulier.

Face aux nombreux défis d'une société de l'information en perpétuelle mutation, il est impératif d'avoir le regard attentif pour suivre et s'adapter en étant en bonne place dans les processus de normalisation.

Fort heureusement, les actions de réformes engagées par le Gouvernement depuis 2012 vont dans ce sens et créent un environnement favorable à la mise en œuvre d'initiatives pour assurer le développement d'une société de l'information inclusive en Côte d'Ivoire. Ainsi en sont-ils des différents textes pris, notamment la loi d'orientation sur la société de l'information adoptée en 2017.

Aujourd'hui, avec 34 millions d'abonnements à la téléphonie mobile et plus de 13 millions d'abonnements à l'Internet via le mobile qui constitue le principal moyen d'accès à la toile, la Côte d'Ivoire connaît des avancées significatives en matière de Télécommunications/TIC.

Ces avancées ont été notées par les études de l'UIT sur la mesure de la société de l'information où dans le cadre du classement IDI (ICT Development index) la Côte d'Ivoire a fait un bond en avant de 20 places entre 2013 et 2017.

Nous gardons toutefois le triomphe modeste car conscients de l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir pour parvenir à une véritable inclusion numérique et offrir le meilleur à nos populations.

C'est ici le lieu, tout en remerciant les acteurs et partenaires de l'écosystème pour l'important rôle qu'ils jouent, de les inviter à redoubler d'efforts dans l'offre de services de qualité et à toujours œuvrer en synergie dans les actions de normalisation, de promotion et de vulgarisation des Technologies de l'Information et de la Communication.

Je vous remercie !